

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MERCREDI 25 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le vingt cinq du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix neuf mars, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRAT André, Maire

MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, Adjoint

MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LACOTE Bernard, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHY Najate, ABEL Jacqueline, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. HATON Didier et Mme FETET Coralie ayant donné pouvoir respectivement à M. ABEL Thierry et Mme ABEL Jacqueline.

ABSENTS EXCUSES :

MM. JEANGORGES Sébastien, M. COLIN Hubert.

SECRETARE DE SEANCE : Mme DURUPT Nadine est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, avant d'ouvrir officiellement la séance, rend un hommage à M. François RIVAT ancien 1^{er} adjoint décédé le 27 février 2009 ; il demande de respecter une minute de silence à sa mémoire.

Monsieur le Maire ouvre ensuite la séance et passe à l'ordre du jour.

I- APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Monsieur le Maire ayant cédé la présidence et quitté la salle, Mme CLAUDEL Nelly Présidente soumet au vote du Conseil les comptes administratifs 2008 du budget général et des budgets annexes des services de l'eau, de l'assainissement, de la forêt et de la R.M. des pompes funèbres.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE les Comptes Administratifs qui peuvent se résumer comme suit :

A)- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	2 285 901,44 €
➤ RECETTES DE L'EXERCICE	3 275 623,62 €
➤ RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT	301 662,35 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 1 291 384,53 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	1 389 988,36 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	2 419 818,61 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 1 029 830,25 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 1 423 350,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

B)- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU SERVICE DES EAUX

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	130 408,20 €
➤ RECETTES D'EXPLOITATION	145 986,32 €
➤ RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT	56 761,50 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 72 339,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	8 524,00 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	58 254,17 €
➤ RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT	266 074,91 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 315 805,08 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 327 176,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

C)- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	232 648,16 €
➤ RECETTES D'EXPLOITATION	367 581,44 €
➤ RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT	113 444,87 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 248 378,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	22 607,76 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	135 457,45 €
➤ RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT	15 231,68 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 128 081,37 €

RESTES A REALISER :

- Dépenses d'investissement : 231 300,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

D)- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 SERVICE DE LA FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 62 025,62 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 65 557,83 €
- RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT 115 176,49 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 118 708,70 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT..... 74 601,40 €
- RECETTES D'INVESTISSEMENT..... 88 601,46 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT 19 238,54 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE : 33 238,60 €

E)- COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DE LA REGIE MUNICIPALE POMPES FUNEBRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT..... 1 345,60 €
- RECETTES DE FONCTIONNEMENT 207,80 €
- REPRISE RESULTAT ANTERIEUR REPORTE EXCEDENT 2 352,96 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE EXCEDENT : 1 215,16 €

Monsieur le Maire, après avoir regagné la salle et la présidence de séance, passe à la suite de l'ordre du jour.

II- AFFECTATION DES RESULTATS DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2008

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de procéder aux affectations des résultats de fonctionnement (ou d'exploitation) des comptes administratifs 2008 comme suit :

a)- BUDGET PRINCIPAL

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **1 291 384,53 €** comme suit :
393 519,75 € au compte **1068** pour financement des restes à réaliser, le solde
897 864,78 € en report de fonctionnement pour 2009.

b)- SERVICE DES EAUX

Affectation de l'excédent d'exploitation de **72 339,62 €** comme suit :
11 370,92 € au compte **1068** pour financement des restes à réaliser, le solde
60 968,70 € en report d'exploitation pour 2009.

c)- SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Affectation de l'excédent d'exploitation de **248 378,15 €** comme suit :
103 218,63 € au compte **1068**, le solde **145 159,52 €** en report d'exploitation pour 2009.

d)- SERVICE DE LA FORET

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **118 708,70 €** comme suit :
91 708,40 € au compte **1068** pour financement des restes à réaliser, le solde **27 000,30 €** en report de fonctionnement pour 2009.

e)- SERVICE REGIE MUNICIPALE POMPES FUNEBRES

Affectation de l'excédent de fonctionnement de **1 215,16 €** en report de fonctionnement pour 2009.

III- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2008 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après avoir constaté les résultats des comptes de gestion qui correspondent à ceux des comptes administratifs, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- APPROUVE les comptes de gestion 2008 du receveur municipal.

IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de maintenir les taux d'imposition 2008 pour 2009, donc de ne pas augmenter la fiscalité pour 2009.

Pour mémoire les taux d'imposition étaient les suivants :

- Taxe d'habitation 6,71 %
- Foncier bâti 11,67 %
- Foncier non bâti 23,35 %
- Taxe professionnelle 5,89 %

V- VOTE DES PARTICIPATIONS ET CONTRIBUTIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE les participations et contributions communales suivantes :

➤ SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE REMIREMONT ET DE SES VALLEES	2 208,31 €
➤ SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	90,00 €
➤ SIVUIS SECTEUR DE REMIREMONT	11 512,34 €
➤ SDIS DES VOSGES	125 588,91 €

- REFUSE la fiscalisation pour sa participation SIVUIS du Secteur de REMIREMONT.

VI- SUBVENTIONS 2009

Monsieur le Maire ayant passé la parole à M. GIRARDOT, Adjoint en charge des Associations, celui-ci explique les principales variations de montants.

Monsieur le Maire ayant donné des explications complémentaires justifiant le choix de ses propositions, il est passé au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'allouer les subventions 2009 suivant les propositions de Monsieur le Maire.

VII- PROGRAMME D'ACTIONS EN FORET COMMUNALE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de retenir un montant de **11 000,00 € H.T. (5 000,00 € en investissement et 6 000,00 € en fonctionnement)** au lieu des 17 530,00 € proposés.

VIII- REVERSEMENT DES BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT AU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'une délibération du 29 mars 2000 fixait le reversement au budget général par le service de l'eau à 40 % du salaire et charges d'un agent et à 100 % par le service assainissement.

Suite à l'évolution de ces services, il y aurait lieu de fixer désormais les reversements des services au budget général comme suit :

- Service de l'Eau : **70 %** du salaire et charges d'un agent.
- Service de l'Assainissement : **100 %** du salaire et charges d'un agent et **30 %** d'un second agent

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de fixer les reversements des budgets annexes au budget général tels que proposés par Monsieur le Maire.

IX- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil les divers budgets (principal et annexes).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE les budgets primitifs qui peuvent se résumer comme suit :

A)- BUDGET PRINCIPAL 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	4 142 029,00 €
(dont virement à la section d'investissement de 1 196 082,00 €)	
➤ RECETTES	4 142 029,00 €
(dont excédent reporté de 897 864,78 €)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	2 051 082,00 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	2 051 082,00 €
(dont virement de la section de fonctionnement de 1 196 082,00 €)	

B)- BUDGET 2009 – SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	203 769,00 €
(dont virement à la section d'investissement de 39 053,89 €)	
➤ RECETTES	203 769,00 €
(dont excédent reporté de 60 968,70 €)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	93 887,00 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	93 887,00 €
(dont virement de la section d'exploitation de 39 053,89 €)	

C)- BUDGET 2009 – SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

➤ DEPENSES	559 903,04 €
(dont virement à la section d'investissement de 155 230,77 €)	
➤ RECETTES	559 903,04 €
(dont excédent reporté de 145 159,52 €)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	242 256,54 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	242 256,54 €
(dont virement de la section d'exploitation de 155 230,77 €)	

D)- BUDGET 2009 – SERVICE DE LA FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	63 700,00 €
(dont virement à la section d'investissement de 18 700,00 €)	
➤ RECETTES	63 700,00 €
(dont excédent reporté de 27 000,30 €)	

SECTION D'INVESTISSEMENT

➤ DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	18 700,00 €
➤ RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	18 700,00 €
(virement de la section de fonctionnement)	

E)- BUDGET 2009 DE LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

➤ DEPENSES	1 385,00 €
➤ RECETTES	1 385,00 €
(dont excédent reporté de 1 215,16 €)	

X- DEMANDES DE RETRAIT DE COMMUNES DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SDANC)

Les communes de XERTIGNY et URIMENIL ayant transféré leurs compétences assainissement à la communauté de communes de « La Vôge vers les rives de la Moselle », cette dernière étant adhérente au SDANC, ces deux communes demandent leur retrait du SDANC a titre individuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable au retrait des communes de XERTIGNY et d' URIMENIL du SDANC.

XI- REGLES POUR LOCATION DES SALLES

Monsieur le Maire expose au Conseil les propositions de modifications qu'il serait souhaitable d'ajouter aux règles pour la location des salles (salle de convivialité, espace culturel).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire, à l'unanimité :

- APROUVE les modifications proposées comme suit :

☞ toute salle réservée (même gratuitement) et non utilisée sera facturée au tarif en vigueur sauf :

- si l'annulation est faite par écrit au minimum 2 mois avant la date réservée.

☞ Si l'annulation intervient 1 mois avant la date réservée, elle sera facturée à 50 % du tarif en vigueur.

☞ Si l'annulation intervient moins d'un mois avant la date réservée, elle sera facturée au plein tarif en vigueur.

XII- CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNE PAR LA STE TENTHOREY ET LA SOCIETE IMMOBILIERE DE CONSTRUCTION DE MAISONS D'HABITATIONS (S.I.C.M.H.)

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de sa précédente réunion, il avait été évoqué la vente par la Sté TENTHOREY et la S.I.C.M.H. d'une partie de leurs patrimoines à l'Office Public de l'habitat de l'Agglomération d'Epinal, ainsi que la proposition faite de céder à **l'euro symbolique** des parcelles de terrains au profit de la commune (essentiellement des voiries).

L'avis du service des domaines ayant été demandé et étant parvenu en mairie, le dossier étant en passe d'être finalisé par acte notarié, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer officiellement sur cette cession, et d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier (plan de cession), entendu le Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter la cession proposée au profit de la commune des parcelles appartenant actuellement à la Sté TENTHOREY et à la S.I.C.M.H.
- DIT que les frais annexes liés à cette cession (géomètre, notaire, etc.) sont à la charge exclusive des cédants (STE TENTHOREY et S.I.C.M.H.)
- AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, qu'ils soient d'ordre financier, administratif ou technique.

XIII- DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des organismes : Conseil Régional et Agence de l'Eau, pour le diagnostic des pratiques phytosanitaires.

XIV- REMBOURSEMENT SINISTRE PAR ASSURANCE

Le Conseil Municipal accepte l'indemnisation de **275,22 €** proposée par l'assurance pour le remboursement d'un sinistre suite à un accident de la circulation et autorise le Maire à établir le titre de recette correspondant.

XV- INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu un courrier de l'INSEE rectifiant le chiffre du recensement de la population à 3 363 habitants.

Il informe le Conseil des contrats signés dans le cadre de sa délégation (contrat OPTÉOR (maintenance des chaufferies) et du Marché CITELE (diagnostic bâtiments)

Il donne lecture des articles retirés lors de la vente de bois, prix proposés par les acheteurs trop bas.

Il expose que les subventions du Conseil Général sont scindées désormais en deux catégories d'opération :

- 1) si intérêt départemental taux possible 15 %
- 2) si intérêt purement communal taux 10 %

Il rappelle que jusqu'alors, le taux était de 19 % sans classement d'opération.

Etude de faisabilité (restructuration bâtiments scolaires), le Conseil souhaitant accélérer la procédure, ne passerait pas par le CAUE comme il l'avait envisagé, cet organisme étant dans l'incapacité d'intervenir avant 2010 compte tenu de sa charge de travail, une autre solution sera envisagée.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 23 H 15 mn.

Le Maire,

André PIERRAT